<RepeatBlock-Amend><Amend><Date>{07/03/2018}7.3.2018</Date> <ANo>A8-0048</ANo>/<NumAm>1</NumAm>

Amendement <NumAm>1</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Marco Valli, Rosa D’Amato</Members>

<AuNomDe>{EFDD}au nom du groupe EFDD</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0048/2018

<Rapporteur>Jan Olbrycht, Isabelle Thomas</Rapporteur>

<Titre>Le prochain cadre financier pluriannuel: préparation de la position du Parlement sur le CFP post-2020</Titre>

<DocRef>2017/2052(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 13</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 13. ***réaffirme*** le ***principe selon lequel les nouvelles priorités politiques doivent s’accompagner de moyens financiers supplémentaires, qu’elles apparaissent*** au ***moment*** de ***l’adoption d’un nouveau CFP ou au cours de sa mise en œuvre***, ***et insiste sur le fait que le financement des nouveaux besoins*** ne ***devrait*** pas ***mettre*** en ***péril les politiques et les programmes existants***; souhaite, en outre, que des dispositions assurant une flexibilité suffisante soient mises en place afin de faire face aux imprévus pouvant survenir au cours de la période couverte par le CFP; | 13. ***insiste sur*** le ***fait que le financement des nouveaux besoins devrait se faire par un réexamen des dépenses*** au ***titre*** de ***ces programmes***, ***qui*** ne ***sont*** pas en ***mesure d’apporter une réelle valeur ajoutée***; souhaite, en outre, que des dispositions assurant une flexibilité suffisante soient mises en place afin de faire face aux imprévus pouvant survenir au cours de la période couverte par le CFP; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{07/03/2018}7.3.2018</Date> <ANo>A8-0048</ANo>/<NumAm>2</NumAm>

Amendement <NumAm>2</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Marco Valli, Rosa D’Amato</Members>

<AuNomDe>{EFDD}au nom du groupe EFDD</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0048/2018

<Rapporteur>Jan Olbrycht, Isabelle Thomas</Rapporteur>

<Titre>Le prochain cadre financier pluriannuel: préparation de la position du Parlement sur le CFP post-2020</Titre>

<DocRef>2017/2052(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 82</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 82. insiste sur l’importance du CFP pour les secteurs tributaires d’investissements à long terme, tels que les transports durables; souligne que les infrastructures de transport constituent l’épine dorsale du marché unique et le pilier de la croissance durable et de la création d’emplois; relève que la réalisation d’un espace européen unique des transports connecté aux pays voisins nécessite d’importantes infrastructures, qui doivent être considérées comme une priorité de premier plan du point de vue de la compétitivité de l’Union ainsi que de la cohésion économique, sociale et territoriale, y compris pour les zones périphériques et insulaires; ***estime donc que le prochain CFP devrait prévoir suffisamment de ressources pour les*** projets ***qui contribuent en particulier à l’achèvement du réseau principal du réseau transeuropéen de transport (RTE‑T) et de ses corridors***, ***qui devraient encore être étendus***; rappelle les objectifs relatifs aux transports fixés par la COP 21 (accord de Paris) afin de lutter contre le changement climatique et encourage les États membres à investir dans des moyens de transport en commun intelligents, durables et intégrés; | 82. insiste sur l’importance du CFP pour les secteurs tributaires d’investissements à long terme, tels que les transports durables; souligne que les infrastructures de transport constituent l’épine dorsale du marché unique et le pilier de la croissance durable et de la création d’emplois; relève que la réalisation d’un espace européen unique des transports connecté aux pays voisins nécessite d’importantes infrastructures, qui doivent être considérées comme une priorité de premier plan du point de vue de la compétitivité de l’Union ainsi que de la cohésion économique, sociale et territoriale, y compris pour les zones périphériques et insulaires; ***invite à cet égard la Commission à revoir le financement de*** projets ***financièrement discutables qui ont aussi des répercussions négatives sur la santé publique***, ***comme la ligne ferroviaire Turin-Lyon***; rappelle les objectifs relatifs aux transports fixés par la COP 21 (accord de Paris) afin de lutter contre le changement climatique et encourage les États membres à investir dans des moyens de transport en commun intelligents, durables et intégrés; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

<Amend><Date>{07/03/2018}7.3.2018</Date> <ANo>A8-0048</ANo>/<NumAm>3</NumAm>

Amendement <NumAm>3</NumAm>

<RepeatBlock-By><Members>Marco Valli, Rosa D’Amato</Members>

<AuNomDe>{EFDD}au nom du groupe EFDD</AuNomDe>

</RepeatBlock-By>

<TitreType>Rapport</TitreType> A8-0048/2018

<Rapporteur>Jan Olbrycht, Isabelle Thomas</Rapporteur>

<Titre>Le prochain cadre financier pluriannuel: préparation de la position du Parlement sur le CFP post-2020</Titre>

<DocRef>2017/2052(INI)</DocRef>

<DocAmend>Proposition de résolution</DocAmend>

<Article>Paragraphe 116</Article>

|  |  |
| --- | --- |
|  | |
| Proposition de résolution | Amendement |
| 116. estime qu’une administration solide, efficace et de qualité est indispensable pour exécuter les politiques de l’Union ainsi que pour retrouver la confiance des citoyens et renforcer le dialogue avec eux et avec les organisations de la société civile à tous les niveaux; insiste sur le rôle des institutions constituées de membres démocratiquement élus à cet égard; rappelle que, selon la Cour des comptes, les institutions, organes et agences de l’Union ont réduit leur personnel de 5 %, conformément aux tableaux des effectifs; ***est d’avis qu’ils ne devraient plus subir de nouvelle réduction transversale*** de ***ce type***; ***s’oppose fermement à ce que soient renouvelées les prétendues possibilités*** de ***redéploiement pour*** les ***agences***; | 116. estime qu’une administration solide, efficace et de qualité est indispensable pour exécuter les politiques de l’Union ainsi que pour retrouver la confiance des citoyens et renforcer le dialogue avec eux et avec les organisations de la société civile à tous les niveaux; insiste sur le rôle des institutions constituées de membres démocratiquement élus à cet égard; rappelle que, selon la Cour des comptes, les institutions, organes et agences de l’Union ont réduit leur personnel de 5 %, conformément aux tableaux des effectifs; ***estime qu’une nouvelle réduction devrait être permise si elle se fonde sur une évaluation des besoins réels et une fusion, si possible,*** de ***fonctions communes***; ***réclame un réexamen approfondi des dépenses administratives de l’Union afin*** de ***réduire véritablement*** les ***dépenses***; |

Or. <Original>{EN}en</Original>

</Amend>

</RepeatBlock-Amend>